

RÉPONSE – R 266 A – 23.09

Réponse définitive du Conseil administratif à la résolution R 266 – 23.06

déposée par Messieurs Thibaut JOTTERAND et Wahba GHALY, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

NON À LA DIMINUTION DE L'OFFRE DE TRANSPORT FERROVIAIRE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le 20 juin dernier, votre Conseil adoptait, par 28 OUI et 3 abstentions, la résolution susmentionnée déclarant ceci :

- 1 manifester sa désapprobation à la réduction de l'offre ferroviaire qui pénalise les Verniolan-es, et plus largement les Genevois-es et l'ensemble de la Suisse romande ;
- 2 inviter les autorités communales et cantonales à faire valoir à ce sujet l'intérêt de nos concitoyen-nes auprès des CFF, notamment en essayant de limiter les désagréments par des compromis raisonnables.

Nous avons transmis ce texte à Monsieur Vincent DUCROT, Directeur général des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, avec copie au Conseil d'État.

Vous trouverez en pièce jointe la réponse du 16 juin 2023 reçue de Monsieur Vincent DUCROT.

La résolution R 266 – 23.06 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Maire

Vernier, le 28 août 2023

Annexe mentionnée



CFF Direction du groupe · Hilfikerstrasse 1 · CH-3000 Berne 65

Mairie de Vernier
Monsieur Mathias Buschbeck
Maire
Rue de Village 9 - CP 520
1214 Vernier

Berne, le 03 juillet 2023

Votre courrier du 26 juin 2023

Monsieur le Maire,

Votre courrier m'informant de l'adoption de la résolution « R266 – 23.06 Non à la diminution de l'offre de transport ferroviaire » par le Conseil municipal de la Ville de Vernier m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

L'Horaire 2025 consiste à améliorer la ponctualité des trains en Suisse romande tout en permettant le déroulement des nombreux chantiers d'entretien et de développement prévus ces prochaines années. Il s'agit d'un horaire de nouvelle génération, un horaire agile, construit pour évoluer rapidement au fil du temps, en fonction de l'avancée des travaux considérables qui ont déjà débuté en Suisse romande. Ainsi, il ne sera pas figé dans le marbre pendant dix ans, mais il se transformera en harmonie avec le développement des chantiers, avec systématiquement, en ligne de mire, la robustesse d'un réseau dense, ainsi que le meilleur confort possible des clients en rapport avec les impératifs infrastructurels.

Par ailleurs, les infrastructures romandes n'ont pas pris de retard dans leur rénovation, elles doivent simplement être renouvelées selon leur calendrier de fin de vie, et puisque leur densité est importante, les interventions sur le terrain sont multiples et importantes. Pour renouveler un tronçon de 70 km de voie, le chantier avance de 36 à 150 m par nuit, il faut donc dégager une capacité en travaux nocturnes importantes. Afin de laisser se dérouler le trafic en journée, les trains doivent, pour des raisons de sécurité, rouler à vitesse réduite sur la zone de chantier. Cela a pour conséquence une adaptation de quelques minutes de l'horaire.

Les trains IC5 (ligne du Pied du Jura) auront effectivement Lausanne comme terminus, chaque demi-heure. Ces trains IC5 feront cependant désormais arrêt à Renens, où les clients voyageant d'Yverdon-les-Bains, Neuchâtel ou Bienne à Genève changeront de train. Aujourd'hui, les clients voyageant entre Neuchâtel et Genève disposent chaque heure d'une liaison sans changement en 1h09 et d'une autre, avec un changement à Lausanne, en 1h36. Dans l'horaire 2025, ces mêmes clients disposeront cependant de deux liaisons par heure avec changement à Renens, en 1h17. Cette cadence 30 minutes, que ce soit pour Lausanne ou Genève, sera également à disposition des voyageurs à destination ou provenance, par exemple, de Bienne et Delémont. De plus, des exceptions sont prévues aux heures de pointe du matin et du soir, avec la circulation de trois trains directs dans le sens Neuchâtel - Genève-Aéroport le matin et trois trains directs en direction de Neuchâtel le soir. Dans l'autre sens, un train est prévu le matin et un autre train le soir.

Ce remaniement des liaisons IC5 a été privilégié à la suite de différentes études qui ont montré l'impossibilité de faire circuler ces trains de façon systématique dans de bonnes conditions, en particulier sur l'axe Lausanne-Genève, très sollicité par les trafics grandes lignes, régional et marchandises, en particulier à Bussigny, où il y a un bypass complexe, que la volonté politique a tardé à adapter à l'augmentation de l'offre. C'est aussi l'étude de la demande sur la ligne qui a conforté ce choix : près des trois quarts de la clientèle en provenance de Bienne, Neuchâtel ou Yverdon-les-Bains se rend à Lausanne ; au départ d'Yverdon-les-Bains, 80% de la clientèle a pour destination Lausanne. La liaison directe n'est pas abandonnée. Elle sera réintroduite au fur-et-à mesure de la mise à disposition des nouvelles infrastructures. Là encore, c'est l'esprit de cet horaire de nouvelle génération, agile, comme décrit plus haut.

Nous comprenons que ce nouveau dispositif horaire transitoire suscite des inquiétudes. C'est pourquoi, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, les CFF restent disposés à rencontrer les villes et partenaires, en attestent nos récentes démarches à ce sujet ces dernières semaines ainsi que la rencontre du 15 juin dernier avec l'Alliance des villes.

Afin de pouvoir examiner, de la manière la plus exhaustive possible, cette étape essentielle du développement du rail romand les CFF sont également disposés à rencontrer la Ville de Vernier.

Notre Directeur régional Monsieur David Fattebert (david.fattebert@sbb.ch) se tient à votre disposition si une telle rencontre était également souhaitée de votre part.

Afin de respecter les compétences institutionnelles dans ce dossier, et comme l'Horaires 2025 a été élaboré en partenariat avec les autorités cantonales de la Suisse occidentale et leurs spécialistes, nous proposons que cette rencontre se tienne également en présence du Canton de Genève.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre implication dans ce dossier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.



Vincent Ducrot
CEO

Copie :

- Canton de Genève, Monsieur David Favre, Directeur général OCT